

24 juin 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 juin 2005](#)

Développement durable

Sur proposition de Mme Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé un texte précisant les leviers qui doivent permettre une politique de développement durable plus efficace.

Sur proposition de Mme Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé un texte précisant les leviers qui doivent permettre une politique de développement durable plus efficace.

Le premier Plan contenait des objectifs en matière de développement durable qui dépassaient largement la date de validité de ce Plan. Celui-ci programmait par ailleurs des actions dont la mise en oeuvre nécessitera de longues années avant qu'elles ne produisent des effets. En outre, ce premier Plan portait sur des compétences qui ont entre-temps été transférées aux pouvoirs régionaux. La mise en oeuvre des actions n'est toutefois pas suspendue. Sur proposition d'Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, le Conseil des Ministres a décidé quelles actions, qui restent d'actualité, continueront à faire l'objet d'efforts en vue de leur application. Le Conseil des Ministres a en outre approuvé une liste précisant le suivi des mesures prévues dans le Deuxième plan fédéral de Développement durable 2004-2008. L'attribution des responsabilités en matière de mise en oeuvre des mesures envisagées doit contribuer à un meilleur suivi de la politique menée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe